

Ménestreau

Infos

Novembre 2021

Feuillet
municipal
n° 183



MAIRIE

35 place du 11 Novembre
Ouverture : de 9h à 12h
du lundi au samedi
Tél: 02.38.76.90.35

www.menestreau-en-villette.fr



accueil-cmev45@orange.fr

Ménestreau-en-Villette-Mairie

BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Périodes d'ouverture:

Mercredi de 11h à 12h

Vendredi de 18h à 18h45

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant
les vacances scolaires



DÉCHETTERIE (période d'hiver)

Périodes d'ouverture:

Lundi de 14h00 à 17h0

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h00

Rue des Falourdes, zone d'activi



Pêche d'étang à Ménestreau

le 11/12 plus d'infos dans le
prochain feuillet



MARCHE DE NOEL
4-5 Décembre 2021



Informations à venir

AGENDA 2022

**Vos coordonnées ont
changé ??**

**Votre entreprise n'est
pas référencée ?**

**Merci de le signaler
très rapidement en
Mairie !!**



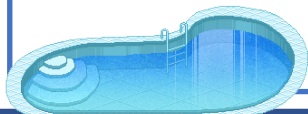
HAPPY HALLOWEEN !

Un grand merci aux organisateurs !

RENOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE :

Non le projet n'est pas tombé à l'eau ! Après avoir triomphé de tous les obstacles rencontrés, **le dossier de permis de construire est enfin accepté !**

L'élaboration du dossier de consultation est en phase finale pour lancer les travaux dans les meilleurs délais.



Plus d'infos, de plans, d'esquisses prochainement !



Nouvelle association !! LE MENESTREAU FOOT-BALL CLUB

Pour tout renseignement :

Facebook: menestreau.fc@gmail.com

Adresse : menestreau.fc@gmail.com

LAETITIA TONDU: 06.76.36.48.83



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, une exposition itinérante sur le projet sera à découvrir en Mairie du 11 au 17 Novembre 2021



Soyez nombreux à égayer nos rues cet hiver avec ce CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL



Noël approche à grands pas ! Voici venu le moment de sortir guirlandes électriques, sujets de Noël et autres illuminations pour décorer votre maison.

La Municipalité de Ménestreau met à l'honneur tous ceux qui offrent une part de rêve aux passants en organisant **le concours de la plus belle maison illuminée de Noël**.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site menestreau-en-villette.fr.

Inscription à retourner en Mairie au plus tard le **3 décembre 2021**



Le jury passera entre le 7 et le 10 décembre 2021

CONCOURS MAISONS DECOREES DE NOEL

A retourner en Mairie au plus tard le **3 décembre 2021** ou par mail accueil-cmev45@orange.fr

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Adresse mail :

ENTOUREZ : Décorations de jour X Décorations de nuit X

ACTU POMPIERS

LOTO : le loto du 11 Novembre de cette année est annulé.
Celui de l'année prochaine, le 11 novembre 2022 aura lieu ; à ce jour avec pass-sanitaire obligatoire.



SAINTE BARBE samedi 27 novembre 2021 : départ du défilé avec la fanfare au centre de secours, Route des St Martin, à 18 heures.
Dépôt d'une gerbe aux Monuments aux morts, Place du 11 novembre (près de la Mairie). Retour à la caserne pour les discours des « officiels » .
Un vin d'honneur sera servi à l'ensemble de l'assistance.

Elagage des Arbres le long des routes et lignes électriques !

Suite au passage de la tempête Aurore, nous ne pouvons que constater de nouveau le manque d'entretien inquiétant des arbres en limite de propriété.

Pour rappel, il est du ressort du propriétaire. Ce manque d'entretien est à l'origine, entre autre, des coupures électriques que nous avons dès qu'il y a du vent...

NOUVEAU TRACTEUR COMMUNAL

Vous l'avez peut-être déjà croisé ! Un nouveau tracteur est venu remplacer celui ayant été détruit par un incendie.

Il ressemble beaucoup à son prédécesseur mais en un peu plus puissant.

Nous ne désespérons pas de faire enlever le tracteur incendié.

La commune ayant été indemnisée, il est désormais propriété de l'assurance...que nous relançons Régulièrement.



Naissances :

GUILLET Aaron, Franck, Xavier - 11/05/21
GENOU Augustine, Annie, Marylène - 14/05/21
MONTENEGRO Gabriel, Pascal, Robert - 17/07/21
SERRAND Thomas, Benjamin, Maurice - 07/08/21
SAVARY Gabin, Vincent, Jacques, Jean-Sébastien 03/09/21
VILHIES Maya, Socheata - 06/10/21
FARAJI Liannah, Saida, Suzanne - 14/10/21

Mariages :

BERAULT Steve & MARCHAT Véronique - 10/04/21
LARRAS Marc-Olivier & ROBIN Marie - 12/06/21
GIRAUT Rodolphe & BUGAULT Albane - 02/07/21
ALLMENDINGER Jonas & PRIEUR Pauline - 17/07/21
CHANGEUX Pierre-Henri & COTTENCIN Caroline - 09/10/21

ETAT CIVIL

Décès :

BONNARD Raymond, Alfred - 12/07/21
FERRON Jeannine, Françoise - 27/08/21

Transcriptions :

ANITO Marie, Adèle - 06/03/21
ARNAUD Georges - 12/06/21
THORET Philippe, Alfred, Henri, Raymond - 02/08/21
GILET Sylviane, Marie, Eugénie - 13/08/21
SURIN Pascal, René, Paul - 25/08/21
PUGIEU Marc, Pierre - 27/08/21
ROSE Paulette, Henriette - 03/10/21



COMpte-REndU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 À 18 H 30

L'an deux mille vingt et un, le mardi quatorze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Ménéstreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Denis TRÉMAULT, Maire.

Étaient présents : M. Denis TRÉMAULT, Maire, Mme Béatrice DE RUYVER, M. Jean-Marc CADET, Adjoint, Mme Sabrina PELLERIN, M. David DESBROSSES, Mme Marine CENDRIER, Mme Lucie LECOLLOEC, M. Mathieu MARCHAND, Mme Marie-France PICHARD, M. Arnaud BIGNOLAIS, M. Franck BAILLEUL

Étaient absents excusés : Mme Claire SAVOIE qui donne pouvoirs à M. Denis TRÉMAULT
M. Fabrice WEBER qui donne pouvoirs à M. Jean-Marc CADET
M. Jean-Luc IMBAULT qui donne pouvoirs à Mme Marine CENDRIER
Mme Berthilde BOURGUIGNON qui donne pouvoirs à M. Franck BAILLEUL
Monsieur Mathieu MARCHAND a été désigné secrétaire.

Aménagement sécuritaire du centre bourg

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement sécuritaire du centre bourg qui s'étend de la place des Déportés jusqu'à l'intersection de la route des Saint Martin.

Il rappelle que ces travaux consistent en partie :

- à la réalisation d'un cheminement bien visible et sécurisé pour les piétons, les enfants et les usagers des commerces avec notamment un élargissement des trottoirs,
- à la création d'un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour le cimetière accompagné d'un stationnement adapté,
- à la matérialisation de places de parking rue du bourg et au réaménagement de celles existantes devant l'épicerie et le salon de coiffure pour apporter plus d'aisance et de bien-être au cheminement des personnes.

Il précise que, s'agissant d'une restructuration de voies départementales, le projet a été élaboré en concertation avec les représentants du Conseil départemental qu'ils l'ont validé in-fine. De plus, les membres de la commission des travaux, qui se sont réunis le 10 courant, ont émis un avis favorable à cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet d'aménagement sécuritaire du centre bourg.

Travaux d'aménagement de sécurité sur les routes de la Ferté (RD 17) et de Vouzon (RD 108)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que deux équipements routiers sont à réaliser. Il s'agit de ralentisseurs de type « écluse ». Ils seront implantés à deux endroits route de La Ferté en centre bourg (écluses simples) et route de Vouzon (écluses avec places de parking).

Ces aménagements ont reçu l'aval du Conseil départemental.

Ils devraient permettre de casser la vitesse excessive de certains automobilistes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient la SARL INCA sise P.A. Orléans Charbonnière – 9 rue du Clos des Venelles à Saint Jean de Braye (45800) pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux d'aménagement de sécurité sur les routes de La Ferté (RD 17) et de Vouzon (RD 108). Le forfait de rémunération s'élève à la somme de 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC.

Aide à la Dénomination et la Numérotation des Voies (A.D.N.)

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la finalisation de la prestation de La Poste concernant l'Aide à la Dénomination et la Numérotation des voies il est nécessaire de valider les 18 noms de voies ci-après :

Chemin de Boisgenceau Nord	Chemin de la Forêt	Chemin des Limousins
Chemin de Boisgenceau Sud	Chemin de la Masure	Chemin du Briou
Chemin de Bouchebrand	Chemin de Louan	Chemin du Chavenay
Chemin de Brûlé	Chemin de Pont Meschiens	Chemin du Mazuray
Chemin de Cannevilliers,	Chemin des Foucalt	Chemin du Mont
Chemin de la Briquetterie	Chemin des Grands Bois	Route Départementale 64

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide les 18 noms de voies proposés par le prestataire « La Poste » dans le cadre de l'Aide à la Dénomination et la Numérotation des voies (A.D.N.), tels que présentés dans l'exposé de Monsieur le Maire.

Clôture de la régie pêche

Considérant que la « Régie pêche » n'a plus lieu d'exister en raison de la création d'une association communale de pêche, elle est clôturée à compter du 1^{er} octobre 2021.

Tarifs 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

Gîte communal :

Semaines					
Vacances ÉTÉ	Moyenne saison (hors vacances scolaires)	Petites vacances scolaires	Fêtes de fin d'année	Basse saison (hors vacances scolaires)	
01/07 au 04/09/22	02/05 au 30/06/22 05/09 au 03/10/22	(Février, Pâques et Toussaint)	17/12/22 au 09/01/23	10/01/22 au 04/04/22 03/10/22 au 19/12/22	
800 €	580 €	650 €	800 €	550 €	

Courts séjours					
Week-end 2 nuits ÉTÉ	Week-end 2 nuits HIVER	Week-end 3 nuits et ponts de 3 jours	Week-end 4 nuits et ponts de 4 jours	Mid-Week (lundi soir au vendredi matin)	Courts séjours de 2 nuits en semaine
04/04 au 03/10/22	03/01 au 04/04/22 03/10/22 au 02/01/23				
450 €	460 €	470 €	500 €	550 €	400 €

Nota : Les dates s'entendent avec une arrivée à 10 h 00 et un départ à 16 h 00

- location kit maison (3 torchons) : **6,00 €**
- location kit linge de toilette (1 serviette, 1 drap de bain, 1 tapis de bain) : **20,00 €**
- forfait ménage : **100,00 €**
- caution : **800,00 €**

Maison des Associations :

Durée	Habitant de la commune		Personne extérieure à la commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
	du 15 avril au 30 septembre	du 1 ^{er} octobre au 14 avril	du 15 avril au 30 septembre	du 1 ^{er} octobre au 14 avril
Week-end de 9 h à 20 h le lendemain	330 €	435 €	440 €	570 €
Journée de 9 h à 8 h le lendemain	220 €	280 €	330 €	390 €
Caution	700 €			

Barnums :

Descriptif	Tarif
Grand barnum (5 x 12 / 60 m ² pour 50 personnes)	252 €
Moyen barnum (8 x 5 / 40 m ² pour 30 personnes)	240 €
Petit barnum (4 x 5 / 20 m ² pour 15 à 18 personnes)	138 €
Caution (déposée en mairie pendant la durée de la location)	
Grand barnum (5 x 12 / 60 m ² pour 50 personnes)	659 €
Moyen barnum (8 x 5 / 40 m ² pour 30 personnes)	653 €
Petit barnum (4 x 5 / 20 m ² pour 15 à 18 personnes)	330 €

Les barnums sont loués pour 48 heures.

Emplacements pour manifestations :

Descriptif	Tarif
Emplacement seul (3 m)	31 €
Emplacement avec stand (3 m x 3 m)	41 €

Accueil de loisirs du mercredi et petites vacances scolaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de pérenniser la convention signée avec la commune de Marcilly-en-Villette afin de permettre l'accueil des enfants de Ménéstreau-en-Villette au sein de son Accueil de loisirs « La Grande Récré » durant l'année scolaire 2021 / 2022 moyennant une participation financière de la commune de Ménéstreau-en-Villette de 10,00 € par jour et par enfant fréquentant cette structure tant pour les mercredis que pour les petites vacances scolaires.

Cougnou – Vente terrain zone AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 30 avril 2021, a décidé de vendre à la société CLARES les parcelles de terrain classées en zone AU sur le site du Cougnou, représentant une surface d'environ 17 350 m² (*sous réserve d'un bornage périmétrique*) destinées à recevoir un lotissement.

Depuis, la société acquéreur a créé une Société Civile de Construction Vente spécialement pour ce programme de lotissement dénommée CL LES 2 ÉTANGS.

Le conseil municipal PREND acte du changement de la société acquéreur.

QUESTIONS DIVERSES

•Fête du Village des 11 et 12 septembre 2021

Monsieur le Maire remercie Madame Béatrice DE RUYVER, Adjointe au Maire, pour son investissement dans le cadre de la préparation et l'organisation de la Fête du Village.

L'assemblée félicite tout particulièrement les agents du service technique pour avoir su mettre en valeur le site du Cougnou en matérialisant un cheminement féérique lors du feu d'artifice. Le public a pu ainsi parvenir et assister au spectacle en toute sécurité.



COMpte RENDU-SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 OCTOBRE 2021 À 19 H 00

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-six octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Denis TRÉMAULT, Maire.

Étaient présents : M. Denis TRÉMAULT, Maire, Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Claire SAVOIE, M. Fabrice WEBER, Adjoints, Mme Sabrina PELLERIN, M. David DESBROSSES, Mme Marine CENDRIER, M. Jean-Luc IMBAULT, Mme Lucie LECOLLOEC, M. Mathieu MARCHAND, Mme Marie-France PICHARD, MM Arnaud BIGNOLAIS et Franck BAILLEUL

Étaient absents excusés : M. Jean-Marc CADET qui donne pouvoirs à M. Denis TRÉMAULT
Mme Berthilde BOURGUIGNON qui donne pouvoirs à M. Franck BAILLEUL
Monsieur Mathieu MARCHAND a été désigné en qualité de secrétaire.

Tarifs de l'eau potable et taxes d'assainissement

Le conseil municipal fixe, à compter du 1er novembre 2021, les tarifs du prix du mètre cube d'eau potable, la location des compteurs et les taxes d'assainissement, représentant une augmentation de 2,5 %, à savoir :

Prix du mètre cube d'eau potable	
De 0 à 200 m ³	1,27€
De 201 à 300 m ³	1,49€
De 301 à 400 m ³	1,64€
Au-dessus de 401 m ³	1,84€
Locations des compteurs	
Ø inférieur ou égal à 20 m/m	58,40€
Ø 30 m/m	83,45€
Ø 40 m/m	110,35€
Ø 60 m/m et plus	664,89€
Redevance d'assainissement	
Par mètre cube d'eau consommée	1,17€
Prime fixe annuelle d'assainissement par abonné desservi par le réseau d'assainissement	91,36€

Redevance d'assainissement

Le conseil municipal fixe le montant de la participation aux frais de raccordement au réseau de tout à l'égout à la somme de **1 745,00 €** à compter du 1er janvier 2022 ;

Eau potable – Assainissement collectif

Les deux rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif sont adoptés.

Ces documents sont consultables sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement : www.services.eafrance.fr

Tarifs communaux au 1er janvier 2022

Le conseil municipal fixe au 1er janvier 2022 les tarifs communaux suivants :

• **CANTINE SCOLAIRE :**

Descriptif	Tarif
Repas enfant inscrit sur le planning mensuel	4,32€
Repas adulte ou repas enfant non inscrit sur le planning mensuel	7,61€

• **GARDERIE MUNICIPALE :**

Descriptif <i>(tout service commencé est dû en totalité)</i>	Durée du service	Tarif <i>(base tarif horaire)</i>
Matin de 7 h 15 à 8 h 30	1H15	1,66€
Soir maternelle de 16 h 00 à 18 h 30 <i>(goûter compris)</i>	2H30	4,18€
Soir élémentaire de 17 h 30 à 18 h 30 <i>(sans goûter)</i>	1H00	1,66€

• **GARDERIE MUNICIPALE :**

Descriptif	Tarif <i>(base tarif horaire)</i>
Service d'aide au devoir d'une durée de 1 h 30 de 16h à 17 h 30	3,02€

• **STAGE MULT-ACTIVITES (PETITES VACANCES COLAIRES)**

Descriptif	Tarif <i>(base tarif horaire)</i>
Participation des familles pour les stages multisports par semaine et par enfant :	
- demi-journée <i>(sans goûter fourni par la commune)</i>	22,00€
- journée complète <i>(sans repas ni goûter fournis par la commune)</i>	43,00€

• **CIMETIÈRE COMMUNAL - CONCESSIONS DE TERRAIN :**

Descriptif	Tarif
- Concession 15 ans	115 €
- Concession 30 ans	165 €
- Colombarium 15 ans	505 €
- Colombarium 30 ans	805 €
- Cave urne 15 ans	505 €
- Cave urne 30 ans	805€

QUESTIONS DIVERSES

• **Canalisation eaux pluviales à l'arrière du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire informe que lors des précipitations importantes de juillet et septembre 2021 ont mis en évidence le disfonctionnement du réseau situé à l'arrière du restaurant scolaire. Après un passage de caméra, il s'avère nécessaire de refaire une canalisation et de procéder à l'entretien des fossés limitrophes du complexe sportif. Les racines d'arbres sont en partie responsables de ce désordre.

• **Piscine**

Monsieur le Maire précise que le permis de construire relatif à la réhabilitation de la piscine a été accepté le 4 octobre dernier. L'architecte en charge du dossier procède actuellement à la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises pour un lancement des travaux dans les meilleurs délais.

• **Décès de Madame Sylviane BERLA**

Monsieur le Maire fait part du décès de Madame Sylviane BERLA. Il rappelle qu'elle a été 1ère adjointe au cours du premier mandat du précédent Maire, Éric LEMBO, de 1989 à 1995.

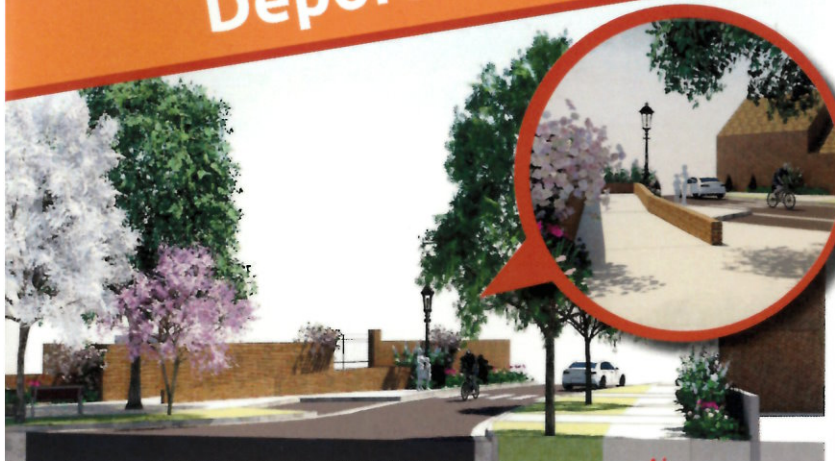
Madame BERLA était un « personnage » de Ménéstreau-en-Villette qui a beaucoup œuvré dans le domaine social à travers son implication dans la « Banque Alimentaire ». Elle a fait une carrière d'institutrice et a continué de s'occuper d'enfants en difficulté scolaire à la retraite. Par ailleurs, dans le domaine sportif, on gardera d'elle l'image d'une joueuse de tennis très compétitive.

Les membres de l'assemblée ont une pensée pour elle et sa famille.

Aménagement du Centre Bourg



Place des Déportés



Vous trouverez en pages centrales de cette plaquette le **futur aménagement** du centre bourg de notre village. Le secteur des travaux s'étend de la place des Déportés à l'intersection de la route des Saint Martin.

Notre préoccupation majeure est la **sécurité** des personnes : cette réalisation propose un cheminement bien lisible pour permettre aux piétons de s'approprier cet espace urbain avec plus de **sérénité** et de confort.

La **place des Déportés** est entièrement remodelée. La circulation des véhicules y est simplifiée. Un accès au cimetière PMR (Personnes à Mobilité Réduite) est aménagé. Devant les habitations de véritables trottoirs sont créés.

Des places de **stationnement** vont être clairement identifiées rue du Bourg. Devant l'épicerie et le salon de coiffure elles seront éloignées des vitrines pour apporter plus d'aisance aux usagers de ces commerces.

Deux équipements, purement routiers, vont venir s'intégrer à ces travaux, à savoir **deux écluses**, l'une positionnée en aval de la place des Déportés et l'autre route de Vouzon où la bande de roulement, en bien mauvais état, sera rénovée jusqu'à l'entrée du village.

Denis TRÉMAULT,
Maire

Rue du Bourg



La rue du Bourg

○ Une voirie en double sens de 5,50 m avec un revêtement en enrobé noir. Deux poches de stationnements longitudinales de quatre places chacune sont intégrées le long de la voirie.

○ L'entrée du cimetière est mise en valeur par un revêtement de sol différent de celui de la voirie type pavage. Ce changement de revêtement permet de matérialiser au sol l'accès au cimetière.

○ Le frontage accompagne la voirie et vient adoucir le mur en briques tout le long du cimetière.

○ Le chaînage de pavés vient dessiner et rythmer la rue du Bourg. Il permet également de marquer la traversée au niveau des commerces.

○ L'aménagement permet de redonner de la lisibilité et visibilité aux commerces existants, tout en conservant des places de stationnement. Un accès au cimetière est également ouvert.

Devant les commerces

○ L'espace devant le restaurant est plus généreux permettant une terrasse plus grande. Cet aménagement valorise également le patrimoine architectural et apporte une végétalisation.

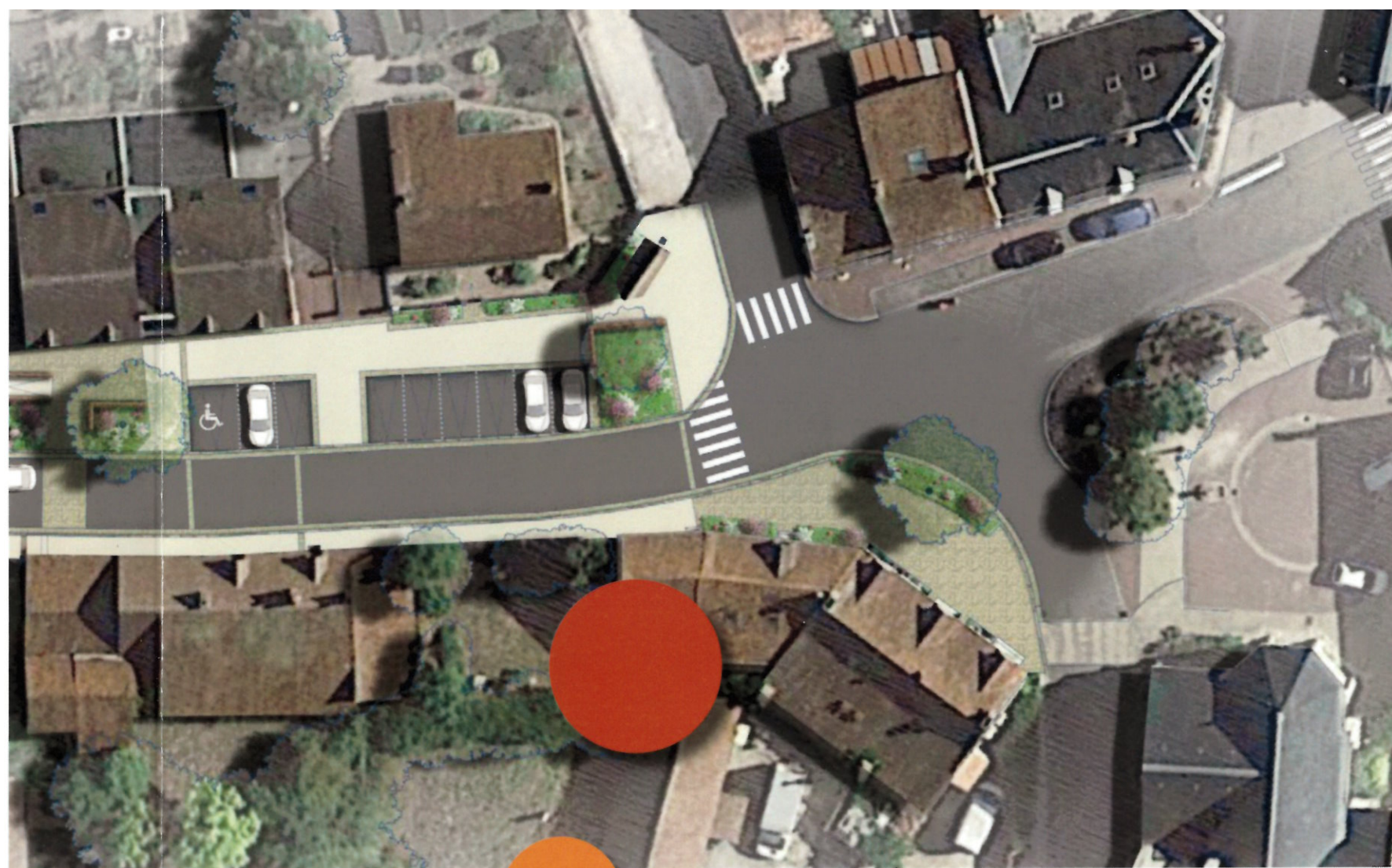
○ Reprise des places de stationnement (8+1 PMR) devant les commerces afin de donner de l'espace aux piétons et dégager la vue des vitrines.

○ Le trottoir d'1,40 m le long des façades au Sud-Ouest permet une circulation piétonne agréable et continue jusqu'à la place des Déportés.

○ Voirie en double sens de 5,50 m avec un revêtement en enrobé noir. Un chaînage de pavés vient séquencer la rue et lui donner du rythme.

○ L'accès au cimetière se fait par une rampe. Sur la variante, la rampe est serrée à gauche le long du mur de clôture du cimetière.

○ Végétalisation sous forme de massifs et de frontages.



Aménagement Place des Déportés

○ Reprise du trottoir Est sur une largeur de 1,40 m qui circule entre un frontage végétal devant le riverain et une bande herbeuse pouvant être gérée de façon extensive qui valorisera la biodiversité.

○ Réaménagement du carrefour avec un STOP simplifiant la giration. Les voiries ont une emprise de 5,50 m pour permettre la bonne circulation de tous les usagers.

○ Création d'une rampe au norme PMR ouvrant sur un nouvel accès du cimetière.

○ Plantation de deux bosquets d'arbres créant une porte d'entrée végétale depuis la route de Marcilly.

○ Création d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

○ Création d'un frontage végétal devant les maisons et les clôtures riveraines assurant ainsi une valorisation des franges avec le domaine privé.

○ Marquage des accès aux parcelles privées par la réalisation de chaînages de pavés.

○ Plantation d'un arbre majeur en fond de perspective avec la rue du Bourg.



Aménagement des écluses

Route de la Ferté

RD17

Route de Vouzon